

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 13 mars 2018 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne**

NOR : SSAZ1830178A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-11 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;  
Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 13 février 2018,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique :

M. Patrick ZAMPARUTTI, titulaire, en remplacement de M. Bertrand DANIELLOU.  
M. Jean-Charles LAURENT, suppléant, en remplacement de Mme Mireille HINAUX.

#### Article 2

La secrétaire générale adjointe des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 mars 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale adjointe  
des ministères chargés des affaires sociales,*  
A. LAURENT